COMPTE-RENDU DES SÉANCES

DU GROUPE ROMAND

DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES LATINES

I.

Séance du 6 mai 1956

à SAINT-MAURICE (Valais)

Président : M. Henri Stehlé.

Membres présents. — Sœur Marie d'Aquin, MM. P. Aubert, J. Béranger, D. van Berchem, Mlle G. Berthoud, Mme H. Bloch, M. J.-P. Borle, Mlle E. Bréguet, M. J. Breitmeyer, Mlles M. Broye, A. Bruttin, MM. F. Byrde, E. Campiche, A. Cattin, Mme H. Chardonnens, MM. M. Chevallier, P. Collart, le chanoine G. Delaloye, l'abbé C. Ducotterd, l'abbé E. Dutoit, Ch. Favez, R. Feller, W. Gunning, Y. James, M. Jeanneret, A. Labhardt, G. Méautis, Mlle E. Montandon, MM. F. Muller, A. Perrenoud, Mlles J.-M. Perrenoud, L. Perrollaz, Mme A.-M. Reymond, Mlle D. de Rossi, MM. P. Schmid, A. Schneider, H. Stehlé, S. Szynalski, J.-J. Thorens, A. Tripet, S. Vautier, Mme A. Virieux.

Séance administrative.

En ouvrant la séance, à l'hôtel de ville de Saint-Maurice, M. H. Stehlé, président, salue la présence de MM. J. Marouzeau, administrateur de la Société des Études latines, de Paris, du professeur A. Reymond, de Lausanne, de M. Donnet, archiviste cantonal, de Sion. Un peu plus tard, MM. Amacker, président de la ville, et les chanoines Dayer, recteur du Collège, et Theurillat, professeur, se joignent à l'assemblée.

Le procès-verbal de la dernière séance ayant été publié dans le fascicule de la *Revue des Études latines* de 1955, personne n'en demande la lecture.

M. Stehlé rappelle la mémoire de M. Pierre Fabre, décédé le 12 décembre 1955, et qui, bien qu'il eût quitté la Suisse, était resté si attaché au Groupe romand, dont il était d'ailleurs membre fondateur. M. l'abbé Dutoit et Mme Chardonnens, de Fribourg, représentaient le Groupe roman aux obsèques ; dans le journal fribourgeois « La Liberté », M. Dutoit a consacré à son ancien maître et ami un émouvant article

dont M. Stehlé donna en partie lecture — M. Pierre Chessex nous a quittés aussi, jeune encore, et nous gardons le souvenir de sa nature exubérante, de sa curiosité d'esprit et de la communication appréciée qu'il présenta, à Bienne, au printemps 1938 : « Le passage des Argonautes en vue de Petinesca. » L'assemblée se lève pour honorer la mémoire des deux disparus.

Communications à l'ordre du jour.

M. Denis VAN BERCHEM, de Genève, professeur honoraire de l'Université de Lausanne, présente une communication sur *le rôle des cols transalpins dans l'histoire du Valais celtique.*

Les principaux cols transalpins ont été utilisés par les marchands dès l'âge du bronze. La conquête par les Celtes de l'Italie du Nord n'a pu que favoriser un trafic dont César atteste l'existence, en même temps que les servitudes, dans le cas particulier du Grand Saint-Bernard. Avant que l'empereur Claude ait fait passer une route par ce col, drainant pour des siècles un fort courant de circulation, le Simplon ne semble pas avoir été moins actif ; il reliait les Ubères, établis dans la partie supérieure de la vallée du Rhône, à la nation des Lépontiens, dont ils étaient issus, et qui occupaient le versant méridional des Alpes. Le mouvement commercial, entretenu par ces cols sur sol valaisan, était une source de richesse pour les petits peuples qui l'habitaient. Il est aisé de démontrer en effet que, tout comme au Moyen Age, la population locale tirait profit de ce trafic aux divers titres de l'escorte des convois, du portage des marchandises et des péages. Dans l'antiquité, le droit de passage (*portorium*) n'est le plus souvent qu'un substitut étatisé du prix payé pour un portage qu'imposait la nature des lieux, antérieurement à la construction d'une route ou d'un pont. Les changements apportés par Claude à la constitution du Valais procèdent beaucoup moins d'un intérêt particulier de l'empereur pour ses habitants que de la nécessité de subvenir à l'affaiblissement des cités celtiques. Car l'établissement sur leur territoire d'une voie de grande circulation, contrôlée par l'armée romaine et administrée par des agents impériaux, les privait de leur principale ressource.

Depuis une époque beaucoup plus haute qu'on ne le soupçonne ordinairement, l'histoire du Valais est commandée par sa position sur le réseau des grandes routes européennes et par la concurrence du Simplon et du Grand-Saint-Bernard. L'intervention de Claude dans les affaires du pays, au 1er siècle de notre ère, trouve une réplique exacte dans celle de Bonaparte à partir de 1798[1].

1. Le texte développé de cette communication doit paraître dans le *Museum Helveticum*, t. XIII de 1956.

— M. Stehlé remercie M. van Berchem de ce bel exposé où l'histoire et la linguistique trouvent leur compte.

— M. Favez demande si l'on a une mention de « douaniers » au col même.

M. van Berchem : Il y en avait à Agaune, mais nous n'avons pas connaissance qu'il y en eût de l'autre côté.

— M. Béranger demande s'il y avait vraiment suppression de profits pour les habitants du Valais du fait que le trafic était contrôlé par les Romains. Ceux-ci n'utilisaient-ils pas la main-d'œuvre locale?

M. van Berchem : Les Romains passaient avec leur matériel.

— M. Collart, à propos de l'évolution de sens du mot *portorium*, rapproche le développement analogue d'une institution à Salonique : il y a un quart de siècle, on y débarquait au moyen d'une barque et l'on payait le prix du passage. Maintenant, le voyageur arrive à quai avec le bateau, ce qui du reste ne le dispense pas de payer un droit.

En fin de matinée, les latinistes se rendirent à Massongex, l'ancienne *Tarnaiae*, chef-lieu des Nantuates. Ils y virent dans un sous-sol la belle mosaïque romaine découverte il y a quelques années et représentant, d'après l'explication la plus récente, une leçon de « boxe ».

M. le chanoine Theurillat montra sur plan, puisque tout a dû être recouvert, l'emplacement de bâtiments, thermes, substructions reconnus par M. L. Blondel, archéologue de Genève.

Pendant que la ville de Saint-Maurice offrait là, en plein air, un apéritif à ses hôtes, M. Marouzeau, invité à prendre la parole, met l'Assemblée au courant d'une enquête instituée par l'U. N. E. S. C. O. sur la question de l'humanisme et des conflits auxquels l'expose la culture moderne, et il invite les latinistes présents à lui faire part de leurs réflexions à ce sujet.

Puis on revint déjeuner au buffet de la gare de Saint-Maurice. A la fin du repas, M. Stehlé excusa quelques personnes et informa l'Assemblée de la vie du Groupe depuis la dernière séance. Plusieurs collègues du Groupe ont publié des études dans le volume d' « Hommages à M. Niedermann », édité par la Société des Études latines de Belgique : M. Béranger, Mlle Bréguet, MM. Dutoit, Favez, Labhardt, Redard. La communication que fit au Groupe romand, en novembre 1953, Mlle Bréguet, sur « Virgile et les augures », a paru dans le *Museum Helveticum* (janvier 1956). Se référant à la question de l'U. N. E. S. C. O. transmise par M. Marouzeau, M. Stehlé présente quelques observations sur la tradition méditerranéenne et chrétienne, pour indiquer comment elle peut s'accommoder du rôle dévolu aujourd'hui aux sciences et techniques.

Il remercie le président Amacker de son accueil et la ville de Saint-

Maurice de sa générosité en exprimant des vœux pour la ville, l'abbaye et nos deux sociétés française et romande.

M. Amacker remercie à son tour en félicitant le Groupe romand pour l'œuvre qu'il accomplit.

M. Marouzeau annonce que la célébration du bimillénaire de la mort de César et de Cicéron aura lieu probablement en 1958, à Paris.

Devant les nouveaux venus au Groupe romand, il se plaît à évoquer ses premiers contacts avec ses collègues de Suisse : Max Niedermann, les Oltramare père et fils, Burnier, Bally, Séchehaye, Delarue, Favez ; puis avec les jeunes étudiants qui inaugurèrent la tradition de venir à Paris pour l'achèvement de leurs études : MM. Roger-Cornaz, Burger père et fils, les Burnier, Jeanneret, J.-L. Perrenoud, Ginnel, Borel, J.-P. Borle, Breitmeyer, Béranger, Nussbaum, Redard, van Berchem, Mlles J. Ernst, A. Reymond ; collaboration qui fut liée à la fondation du Groupe Romand.

Les participants visitèrent ensuite l'église de Saint-Maurice, les vestiges des sanctuaires primitifs et le trésor, sous la conduite dévouée et érudite de MM. les chanoines Delaloye et Theurillat. Une très cordiale réception présidée par Son Excellence Mgr L. Haller, abbé de Saint-Maurice, évêque de Bethléem, termina avec grandeur, à l'abbaye, cette belle journée.

II.

Séance du dimanche 25 novembre 1956 à FRIBOURG.

Président : M. Henri Stehlé.

Membres présents. — Sœur Marie d'Aquin, M. J. Béranger, Mlle G. Berthoud, Mme H. Bloch, M. A. Brauen, Mlle E. Bréguet, M. J. Breitmeyer, Mlles M. Broye, A. Bruttin, MM. le chanoine E. Cantin, M.-A. Cattin, Mme H. Chardonnens, MM. le chanoine G. Delaloye, l'abbé C. Ducotterd, l'abbé E. Dutoit, Ch. Favez, R. Feller, Mlle F. Gaud, MM. A. Gilliard, W. Gunning, Y. James, M. Jeanneret, A. Kurz, A. Labhardt, E. Liechtenhan, G. Méautis, J.-P. Mouchet, F. Muller, J. Nussbaum, A. Perrenoud, Mlle L. Perrollaz, MM. G. de Plinval, M. Puelma, J.-P. Schindler, A. Schneider, H. Stehlé, J.-J. Thorens, S. Vautier, Sœur A.-Th. Yerly.

Séance administrative à l'Université.

En ouvrant la séance, M. Henri Stehlé, président, salue les participants, notamment M. A.-A. Schmid, doyen de la Faculté des lettres, et M. le chanoine E. Cantin, recteur du Collège Saint-Michel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.